

Compte rendu de la réunion de la commission d'enduro du 11 Juin 2016

Les présents : Fred Malvy, Joseph Crépin, Francis Fels, Laurent Changenet, Lionel Delsaut

10h15 : Ouverture de la séance

Lionel DELSAUT est désigné secrétaire de la séance

Certains pilotes se sont inscrits après la date prévue donc ils ne doivent pas figurer dans les classements, il est donc demandé à Joseph de les enlever et de refaire les classements en conséquence.

Point sur les courses depuis le début de l'année :

- VATRY : bien dans l'ensemble
- BUZANCY : bien géré malgré les conditions
- EPERNAY : spéciale en ligne trop compliquée (voir dangereuse)
- ROCROY : pas de chance avec la météo
- LATRECEY : Temps pas adaptés avec les conditions météo, mauvaise gestion des classements par FCC Timing

Joseph CREPIN et Fred MALVY s'occupe d'organiser un stage pour les pilotes qui ont été sélectionnés en début d'année à savoir LORIN Thomas, HUGO Pierrick, GAUTHEROT Martin, CREPIN Victor, DENIS Nicolas, POTRIQUET Florent, FROMAGEOT Paul (blessé), MALVY Martin. Le stage devrait avoir lieu fin juin début juillet sur le site de VATRY ou à ST MENEHOULD.

En ce qui concerne un logiciel pour faire les classements, vu qu'il reste plus que 3 courses, il est décidé d'aller jusqu'à la fin de la saison et dans reparler en fin d'année.

Pour le championnat d'endurance, pas trop de pilotes inscrit pour cette année mais c'est la première année que le championnat est remis en place.

Prochaine réunion le 8 octobre à 10H00 à CHALONS au BUFFALO

13H00 la séance est levée.



Compte rendu de la réunion de la Commission de Moto-Cross Le 03 Juin 2016 à Sainte Ménéhould

Etaient présents :

- M. GABREAUX Mickael (Président)
- M. DUBUS Thierry (Vice-Président)
- M. BECARD Joël (Membre)
- M. CHAPLAIN Laurent (Membre)
- M. CHEURLIN Nicolas (Membre)
- M. COLLADO Anthony (Membre)
- M. DELANDHUY Jean-Noël (Membre)
- M. FAIVRE Joël (Membre)
- M. LAROSE Didier (Membre)
- Mme RONFLETTE Emilie (Membre)
- M. SIMON Alain (Membre)
- M. TOURTE Jean Pol (Membre)
- M. VIGREUX Jean Marc (Membre)

Invités :

- Mlle TESSIER Amandine (Secrétaire Administrative de la LMCA)
- M. FRIQUET Joël (Président du Collège Technique)

- M. PIETRZYKOWSKI Jérémy (Suppléant Open Ligue)
- M. LASSAIGNE Sébastien (Délégué 125cc Ligue)
- M. LALBATRY Antony (Délégué Trophée Open)

Excusés :

- M. FAIVRE Joël (Membre)
- M. RONGIARD Pascal (Membre)
- M. DELAHAUT Maxime (Délégué Open Ligue)
- M. VARIN Florent (Suppléant Trophée 125cc)

Absents :

- M. SEGUIN Philippe (Membre)
- M. BOUCHET Jimmy (Suppléant 125cc Ligue)
- M. DE RYCK Jérémy (Délégué Trophée 125cc)

Mickael GABREAUX ouvre la séance à 19h40 et remercie les membres présents. Il informe les membres de la Commission qu'il a invité M. FRIQUET Joël (Président du Collège Technique) et les délégués pilotes afin de parler des rapports avec et entre eux depuis le début de saison.

Mickael GABREAUX demande aux délégués et suppléants de se présenter aux membres de la Commission.

Point sur les épreuves :

Sainte Ménéhould : Le nombre d'engagés maximal a été atteint à la première épreuve, environ 30 pilotes n'ont pas été qualifiés.

Jean Marc VIGREUX trouve qu'il n'est pas normal d'accepter des pilotes hors Ligue, alors que des pilotes qui se sont inscrits aux Championnats sont refoulés après les chronos.

Mickael GABREAUX rappelle que c'est un nouveau point du règlement pour l'année 2016. Cela a été voté lors de la première réunion, mais il pense que l'on ne s'attendait pas à avoir autant de monde.

Nicolas CHEURLIN s'est renseigné auprès de « engage-sport » (le site d'engagements privé). Il pense ce dernier plus performant que celui de la ligue, car il est possible de le paramétrer comme on le souhaite et l'avantage c'est que les pilotes sont prélevés de leurs engagements à une date précise et non pas lorsqu'ils s'inscrivent.

Mickael répond que ce service n'est pas gratuit, l'organisme prélève un montant sur chaque engagement, alors que notre site, lui, est rentabilisé, sauf si l'on doit y faire une modification. Il ajoute également que le problème des pilotes hors Ligue peut être solutionné, il suffit juste d'y travailler. D'ailleurs, avec Amandine TESSIER qui s'occupe d'ouvrir les épreuves, nous avons, dès l'épreuve de Poulangy, commencé à réduire le délai d'inscription des pilotes hors ligue, en fonction du nombre d'engagés.

Nicolas CHEURLIN demande pourquoi l'on ne réduirait pas le nombre d'épreuves et l'on augmenterait le tarif d'engagement afin que les clubs puissent s'en sortir mieux financièrement.

Antony LALBATRY a discuté avec les pilotes dans le parc coureur. La réponse est catégorique : A partir du moment où ils paient leurs engagements, ils veulent rouler.

Jérémy PIETRZYKOWSKI pense que la piste devrait être le seul arbitre. Il faudrait que l'ensemble des pilotes puisse s'engager et que la différence se fasse lors des chronos. Il demande s'il est possible de rembourser les pilotes non qualifiés ? Cela éviterait d'entendre que les pilotes sont pris pour des « vaches à lait » et les pilotes critiqueraient moins la Ligue, car ils n'auraient pas payé pour rien.

Mickael GABREAUX répond que c'est déjà arrivé pour l'épreuve du Domaine de Foolz, mais on ne peut pas l'imposer aux clubs, car ce n'est pas précisé sur le règlement 2016. A voir pour l'année prochaine.

Antony LALBATRY dit que certains pilotes devraient rouler moins vite pour aller en pré parc ou sortir de la manche.

Paragraphe ajouté au compte rendu

Article 2-1-20 du code sportif - page 42 de l'annuaire FFM 2016

Article 2.1.20 : DEVOIRS DES PARTICIPANTS

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance de sa qualité de sportif, d'officiel ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport motocycliste doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans le monde sportif et de nature à valoriser l'image du sport motocycliste.

Les participants ont le devoir de respecter toutes les injonctions émises par les différents officiels désignés sur l'épreuve. Les pilotes sont responsables de leur sécurité et se doivent de porter en toute circonstance un équipement de protection individuelle conforme à la réglementation fédérale. Les participants sont responsables de leurs accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi que dans les enceintes administratives de la manifestation.

Il est rappelé aux concurrents que leurs motocycles et matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile de l'organisateur en cas de vol ou de dégradation. Dans les cas où les machines sont susceptibles d'être placées en parc fermé, les concurrents devront en outre prévoir un système antivol individualisé (chaîne cadénassée, bloc-disque ou U) en complément d'un éventuel système d'origine. Par ailleurs, le pilote s'engage à présenter une machine conforme à la réglementation en vigueur et devant satisfaire aux contraintes mécaniques d'un contrôle sonométrique.

La fourniture frauduleuse de titre permettant au public de pénétrer dans l'enceinte d'un circuit ou d'un terrain en s'affranchissant du paiement des billets d'entrée est interdite et passible de sanctions disciplinaires.

Les participants ne doivent se livrer à aucune manœuvre répréhensible, déloyale ou dangereuse, notamment :

- Il est interdit à un participant de conduire ou de pousser son motocycle dans une direction opposée à celle de la course, sauf dans la voie des stands avec le moteur arrêté.
- S'il a besoin de secours, il peut circuler seul à pied dans cette direction opposée après avoir placé son motocycle en sûreté et hors de la piste, et tout en prenant bien garde de ne pas mettre en danger les autres participants.
- Les coureurs sur le point de dépasser ou d'être dépassés ne doivent pas se gêner les uns les autres;
- Lorsque, pour une raison quelconque, un coureur quitte la piste, il doit la reprendre sans aucune aide extérieure, à l'endroit où il l'a quittée ou à l'endroit indiqué par les commissaires.
- Si, pour une raison quelconque, un pilote s'arrête pendant une course, il peut, s'il n'est pas arrêté par un Officiel, continuer à conduire ou à pousser son motocycle dans la direction de la course à ses risques et périls sous la réserve qu'il ne constitue pas un danger pour les autres concurrents.
- Il est expressément interdit à un coureur de transporter d'autres personnes sur son motocycle, exception faite du passager lorsqu'il s'agit d'un véhicule à trois roues.
- En cas d'abandon, il doit immédiatement quitter le parcours avec son motocycle ou, si cela est impossible, il doit placer son motocycle sur le côté du parcours où il présente le moins de danger pour les autres compétiteurs. Si l'arrêt a lieu dans un virage, il doit pousser son motocycle pour le sortir du virage si le profil du sol le permet.
- En dehors de la zone des stands ou de la zone de ravitaillement, sur la piste ou le parcours, toute aide extérieure apportée à un pilote pendant une compétition est interdite, sauf si elle est apportée par un officiel de la manifestation désigné par l'organisateur dans le but d'assurer la sécurité.

Les coureurs doivent également respecter instantanément, sous peine de sanctions, les différentes indications qui leur sont transmises par les officiels au moyen de drapeaux ou signaux.

Champignol Lez Mondeville : Le beau temps n'était pas au rendez-vous.

L'avis des pilotes a été demandé en Open Ligue pour l'épreuve du Domaine de Foolz où seule la catégorie Open Ligue pouvait rouler. Les pilotes qualifiés en A étaient d'accord pour que tout le monde, mais ceux qualifiés en B ne l'étaient pas car ils risquaient d'être les victimes du procédé.

Sinon, RAS.

Domaine de Foolz : Un problème rencontré avec la catégorie Open Ligue, le club ne pouvait faire rouler en manche qu'une série. L'avis de la Commission a été demandé afin de savoir si on prenait uniquement les pilotes qui s'étaient inscrits dans les délais, ou si on prenait tout le monde avec qualification lors des essais chronos.

Résultat sur 13 votants :

- 9 pour ne prendre que les pilotes inscrits dans les délais.

- 4 pour prendre tout le monde

Seuls les pilotes inscrits dans les délais ont donc pu tenter leurs chances. 56 pilotes inscrits, 55 pilotes le jour de l'épreuve, 10 pilotes non qualifiés.

Jérémy PIETRZYKOWSKI demande s'il n'est pas possible de descendre les pilotes du Trophée Open qui se qualifient en Open Ligue car lorsqu'il y en a qu'un pilote de qualifié, il sait qu'il va marquer 50 points d'office à chaque manche.

Mickaël GABREAUX répond que le point du règlement a été créé pour éviter les pilotes fassent exprès de se qualifier en Trophée Open uniquement pour repartir avec une coupe.

Antony LALBATRY demande pourquoi on ne ferait pas comme en UFOLEP un seul Championnat Open et un seul Championnat 125cc ?

Les membres répondent qu'après la création de la licence unique compétition (NCO), ils ont décidé de conserver les Championnats et les Trophées et créer une liste de notoriété pour éviter que des pilotes fassent exprès de ne pas se qualifier.

Thierry DUBUS demande pourquoi on ne ferait pas les essais libres suivi directement des essais chronométrés sans interruption ? Cela permettrait de gagner du temps dans les horaires.

Les avis des membres de la Commission divergent.

Sébastien LASSAIGNE répond que la Ligue où s'est déroulée la dernière épreuve de Championnat de France 125cc. Il y avait en tout 6 catégories différentes et pour toutes les catégories sauf le Championnat de France ils ont optés pour cette façon et personne n'a rien dit. Ils fonctionnent ainsi toute l'année et cela à permet de terminer plus tôt.

Antony LALBATRY pense que cette idée est bonne. Cela permet aux pilotes d'être chaud et de pouvoir faire leurs essais chronométrés en sécurité car ils sont certains que le terrain n'a pas pu changer.

Le temps gagné permettrait de pouvoir faire un tour de reconnaissance pour les manches et permettrait de moins surprendre les pilotes.

La Neuville aux Joûtes : Rien de spécial, sauf une bagarre entre deux pilotes Open Ligue. Johan DELAGNEAU et Pierre SANDOZ. Les faits ont été relatés aux délégués, mais personne n'est venu porter réclamation. Mickaël GABREAUX présent le jour de l'épreuve a été leur faire une remontrance.

Bogny sur Meuse : Les conditions météorologiques étaient très difficiles. Les délégués Jean Noël DELANDHUY et Laurent CHAPLAIN relatent les propos de David FEDELE envers eux et la Ligue.

Mickaël GABREAUX explique ce qu'il s'est passé pour que Jimmy BOUCHET soit suivi par le Tribunal. Il laisse la parole à Jean Pol TOURTE qui expose les deux affaires en cours

Jean Pol TOURTE fait passer la lettre concernant l'affaire Jimmy BOUCHET et explique la seconde. Elle concerne un commissaire à Fresne les Reims, qui ne s'est pas mis au poste où le responsable l'avait placé. Cela a causé une chute collective qui aurait pu se révéler très grave.

Laurent CHAPLAIN explique, qu'à Bogny/Meuse, Jimmy BOUCHET n'a pas vu de drapeau, au moment de sauter. Il a cassé beaucoup de choses sur sa moto, que se serait-il passé s'il avait écrasé le pilote en dessous ?

Jean Pol TOURTE a demandé au commissaire. Il lui a répondu qu'il n'avait pas eu le temps de prendre son drapeau. Tout s'était passé très vite.

Jean Pol TOURTE demande aux pilotes présents de passer le message aux autres, que les commissaires ne sont que bénévoles et qu'il faut les respecter.

Jérémy PIETRZYKOWSKI répond qu'il est contradictoire de demander aux pilotes de respecter les commissaires alors que la ligue évoque la possibilité de sanctionner ces mêmes commissaires.

Poulangy : A la suite des mauvaises conditions climatiques, un groupe de pilotes est venu pour demander à la direction de course et au jury d'annuler la course.

Le jury a demandé aux délégués pilotes de les rejoindre. Le jury et les délégués se sont isolés pour parler mais ils ne sont pas arrivés à prendre de décision. Ils ont donc demandé l'avis à tous les pilotes, les ¾ ne voulaient pas rouler. Il était difficile de prendre une décision. Après avoir demandé l'avis aux pilotes. Alain SIMON a seul pris la décision de lancer les premières manches. Par la suite, les secondes manches ont été annulées.

Pour beaucoup de membres de la commission, l'erreur a été de demander l'avis aux pilotes. Ils regrettent également que le jury n'ait pas su prendre ses responsabilités.

Fresne les Reims : Gros problème de poussière. Le terrain a été bien préparé, mais il n'a pas été arrosé d'où une présence permanente de poussière.

Dans l'après-midi Mickael GABREAUX et Didier LAROSE ont demandé à Gérard BERNIER d'arroser le circuit. Celui-ci a répondu que le tracteur et la cuve étaient repartis.

Jérémy PIETRZYKOWSKI trouve que Fresne les Reims est plus dangereux que Poulangy, car dans la poussière il n'y avait aucune visibilité. Il a donc fait un post sur Facebook pour connaître le ressenti des autres pilotes sans vouloir dénigrer l'une ou l'autre organisation.

Didier LAROSE déplore le fait de n'avoir eu aucun appel de la Fédération suite au décès de Romain CHAUDERLOT.

Hermonville : Mickael GABREAUX dit à Jean Marc VIGREUX, que certaines parties du circuit étaient trop poussiéreuses alors que d'habitude la préparation était excellente.

Jean Marc VIGREUX répond qu'ils ont dû aller remplir les cuves plus loin que d'habitude et que certains endroits du circuit ne sont pas accessibles.

Taillette : Rien à signaler sur l'organisation. Didier LAROSE trouve que Jimmy BOUCHET a eu des propos injurieux envers Emilie RONFLETTE qui était officielle.

Un commissaire a remonté l'information que Jimmy BOUCHET avait mis des claques dans le casque de son petit sur le terrain. Jimmy a été appelé par le Jury pour obtenir des explications, Il s'est emporté dès qu'Emilie RONFLETTE a commencé à lui parler, il l'a insulté en lui disant « qu'elle était juste bonne à sucer des bites ». Emilie RONFLETTE n'a pas souhaité aller plus loin, elle a répondu que c'est son parler qui est comme cela.

Montgoux : Pluie, mais les pilotes de la Ligue ont roulé. Annulation de la première manche Side-car suite à un bouchon.

Manre : Mickael GABREAUX a mis cette épreuve à l'ordre du jour car il voulait s'expliquer sur l'annulation de la course. Mickael GABREAUX explique qu'il a reporté dans

un premier temps au 25 juin, car il n'avait pas eu le temps de faire les dossiers de l'épreuve et de ré homologation. Cela a déplu à plusieurs personnes, en particulier à Emilie RONFLETTE qui avait un stage éducatif de prévu à cette date et à Jean Noel DELANDHUY, car Manre se retrouvait à une semaine de son épreuve de Sommauthe.

Michel GIRAUX avait donc demandé l'avis à la Commission de Moto-Cross.

Mickael GABREAUX avait réussi à s'arranger avec la préfecture pour venir ré homologué le terrain, hélas les travaux étaient trop important pour les réaliser en si peu de temps. Conséquence, la course de Manre a été annulée.

Rapports entre les clubs, les commissaires techniques et les pilotes :

Mickael GABREAUX donne la parole à Joël FRIQUET.

Dans un premier temps, Joël FRIQUET explique comment les relèves sono métriques doivent être effectués. Les membres répondent que ses directives ne sont appliquées lorsqu'il n'est pas présent aux épreuves.

Joël FRIQUET lit son rapport en expliquant le retour de ses commissaires techniques. Pour les 5 premières épreuves, rien à dire. Globalement, elles se sont bien passées.

En revanche, à partir de Bogny sur Meuse, les problèmes ont commencés. Les commissaires qui se trouvaient à la pré grille ont refusés aux commissaires techniques de faire leur travail.

Laurent CHAPLAIN répond que parfois les pilotes sont sur la grille et malgré la mise en place du panneau 15/5 secondes, les commissaires techniques continuent à les palper pour vois s'ils ont bien leur dorsale.

Joël répond que ce contrôle doit se faire au pré-parc et non en grille.

A Taillette, l'emplacement des commissaires techniques était honteux.

A Fresne les Reims, il est à regretter une altercation entre Marc LAMBERT et Emilie RONFLETTE.

Emilie RONFLETTE a présenté les 2 motos de son mari au contrôle technique. Celle de championnat de France n'avait pas les numéros de championnat de Ligue. Le commissaire technique a refusé de la vérifier. Elle est revenue quelques minutes plus tard avec les numéros rectifiés. Il a a nouveau refusé de la contrôler, tout comme le lendemain matin après que Mathieu RONFLETTE ai cassé sa 1ère moto. C'est un collègue du commissaire qui a dû intervenir.

Emilie reconnaît l'avoir insulté mais elle ne lui dira plus bonjour sur les épreuves.

Mickael GABREAUX demande à Emilie RONFLETTE de faire un effort et dire bonjour.

Emilie refuse, car l'année dernière, le commissaire lui a reproché de ne pas être un bon exemple pour l'éducatif au motif qu'il l'a vu fumer quelques minutes avant le départ d'une manche kids.

Joël FRIQUET a appris que Jimmy BEURVILLE n'était pas passé aux décibels à l'épreuve de Foolz.

Mickael GABREAUX explique que Jimmy a eu un avertissement et qu'au prochain contrôle où il dépassera la limite, il sera sanctionné.

Les délégués et les suppléants pilotes demandent pourquoi il peut y avoir une différence de 10 décibels d'une épreuve à l'autre.

Joël répond que c'est en fonction de l'emplacement et des conditions météorologiques.

Les pilotes ne trouvent pas normal, qu'à la première épreuve, les commissaires techniques ont fait arracher les supports go pro sur les casques, alors que la Fédération les autorise.

Thierry DUBUS a suivi Livia LANCELOT durant plusieurs années et ses motos ont toujours passées aux décibels.

Nicolas CHEURLIN et Thierry DUBUS pensent que les délégués n'ont pas été assez fermes sur les sanctions à donner. Un tableau de sanction a été établi en début d'année. Il faut que tout le monde s'y tienne.

Mickael GABREAUX répond que lorsque l'on est sur les épreuves, le contexte est différent et difficile à gérer.

Mickael GABREAUX reproche que ce sont toujours les mêmes personnes qui sont délégués sur les épreuves. Il demande à Nicolas et Thierry pourquoi eux ne prennent pas plus de délégations ? Cela leurs permettrait de se rendre compte est souvent compliqué.

Les membres délégués sur les épreuves expliquent qu'ils préféreraient être délégué dans d'autres ligues car le fait de connaître du monde rend la tâche plus difficile.

Nicolas CHEURLIN répond qu'avec sa profession, ce n'est pas facile. Il travaille les week-ends et ne peut pas se libérer comme il le voudrait. Sinon, ça ne le dérangerait pas.

Thierry DUBUS répond qu'avec son boulot, il ne peut pas prendre de délégations, car il travaille dans le domaine de la moto. S'il avait à prendre une décision envers l'un de ses clients, il ne pourrait pas. Il donne priorité à son travail et il ne souhaite que donner son avis en tant que formateur.

Il demande aux autres membres s'il a encore sa place à la Commission puisqu'il ne prend pas de délégation.

Personne ne lui répond catégoriquement, pour la plupart des présents, le fait d'être membre impose une neutralité qui met de côté les intérêts personnels.

Thierry DUBUS prend ses affaires et quitte la réunion.

Après que Thierry DUBUS soit parti, les membres débâtent sur le sujet. Nicolas CHEURLIN essaie de faire comprendre le point de vue de Thierry aux autres membres.

Certains membres pensent qu'il a sa place.

Jérémy PIETRZYKOWSKI demande aux membres pourquoi ils n'ont rien dit lorsque Thierry leur a posé la question ?

Interligue 125cc Is sur Tille :

Mickael GABREAUX donne les résultats de l'Inter ligue, la Champagne l'emporte devant la Franche Comté et la Bourgogne. La Lorraine et l'Alsace était plus loin.

Mickael GABREAUX regrette le fait que les panneauteurs n'avaient pas de licences LAP, ils y avaient donc un seul panneauteur pour toute l'équipe.

Malgré cela une très bonne ambiance, les pilotes ont été solidaires lorsque Emeric CEZ a cassé en deuxième manche, tous les pilotes ont été l'aider à rapporter la moto au camion et tout le monde a contribué à la victoire.

Mickael GABREAUX déplore les refus de certains pilotes, il demande si l'on peut les sanctionner ?

Laurent CHAPLAIN demande les raisons pour lesquelles les pilotes ont refusé ?

Mickael GABREAUX répond que Cyril SERISIER a refusé car ça ne l'intéressé pas Il a bien fait comprendre à Mickael qu'il en avait rien à faire. Ensuite, Mickael a eu Mathieu RONFLETTE au téléphone. La communication a coupé. Il l'a donc vue à Fresne les Reims. Mathieu a refusé également. Jimmy COSSUS ne pouvait pas y aller car c'est Sébastien LASSAIGNE qui l'amène sur les terrains, mais vue que Montgueux tombait le même jour et

que lui et son père travaillent beaucoup sur le terrain, avant et le jour de la course, il ne pouvait pas y aller. De plus, il répond qu'il a été prévenu trop tard pour prévoir de s'organiser.

Les membres ne souhaitent pas donner de sanctions aux pilotes.

Points du Championnat de France :

Mickaël GABREAUX rappelle que les pilotes doivent envoyer leurs classements où feuilles de qualifications sous une semaine à Amandine TESSIER.

Mickaël GABREAUX demande à Amandine TESSIER ce qu'elle a reçu, elle répond qu'elle a reçu pour Kivers LEFEBVRE en éducatif, Mathieu RONFLETTE, Sébastien LASSAIGNE et Jimmy COSSUS pour le 125cc.

Sébastien LASSAIGNE précise qu'il n'avait pas envoyé pour la première épreuve car il ne savait pas mais il a demandé à Amandine TESSIER dans la semaine qui suivait.

Emilie RONFLETTE précise qu'elle avait envoyé pour la première épreuve Mathieu RONFLETTE, Sébastien LASSAIGNE, Jimmy COSSUS et Nils PETERLE.

Laurent CHAPLAIN a demandé à plusieurs pilotes s'ils tenaient à leurs points et ils leurs ont répondu que non, s'ils vont au France ce n'est pas pour leurs points car lorsqu'ils sont absents les pilotes qui sont derrière eux aux classements marquent de plus gros points.

Les membres refusent d'attribuer les points aux pilotes qui n'ont pas envoyés leurs résultats.

Prairies :

Mickaël GABREAUX donne la parole à Jean Pol TOURTE.

Jean Pol TOURTE précise que ses dossiers d'épreuve sont en Préfecture et qu'il y a déjà 5 inscrits pour la première prairie.

Emilie RONFLETTE demande une précision sur le fait que les points comptent pour les 85cc Ligue car cela avait été voté et accepté mais il y a eu une modification sur le calendrier du bulletin de ligue et les parents lui demandent confirmation.

Jean Pol TOURTE répond que les 85cc Ligue, c'est un championnat et c'est différent des Kids.

Emilie RONFLETTE lui explique que c'est à cause de la fusion qu'elle avait demandé.

Les membres répondent que si cela a été voté et accepté, on ne revient pas dessus.

Stage de détection :

Mickaël GABREAUX suggère à Emilie RONFLETTE de s'en occuper pour sélectionner les pilotes, car ce sont des pilotes de 11 à 13 ans.

Il précise que la date est dépassée, donc il ne faut pas tarder.

Coupes des régions à St Mamet le 27 et 28 Août :

Mickaël GABREAUX demande aux membres s'ils ont des idées de pilotes à présélectionner pour qu'ils soient prévenus suffisamment tôt ?

125cc : Jason DEPIERREUX / Jimmy COSSUS

250 4T / 450 : Matthias GOUZIEN / Maxime DELAHAUT / Pierre SANDOZ / Jimmy BEURVILLE / Johan DELAGNEAU

85cc : Aurélien WILTGEN / Emilie BOURRE / Tom BART

Mickaël GABREAUX trouve dommage de ne pas avoir été prévenu plus tôt que les oriflammes, drapeaux, banderoles, maillots pilotes étaient chez Marcel GOURDET après la Coupe de l'Enduro.

Nicolas CHEURLIN demande s'il y a besoin de voir pour une commande de maillots pour les pilotes ? Car il peut se renseigner auprès de FIRST.

Les membres lui demandent un devis pour 30 maillots.

Masters Kids :

Emilie RONFLETTE a envoyé la liste des inscrits à l'organisation. L'équipe est composée de 37 pilotes. Elle a opté pour des lunettes de soleil personnalisées à chaque personne.

Emilie RONFLETTE demande si la Ligue veut bien payer l'apéritif les deux soirs à l'équipe ?

Jean Pol TOURTE demande combien cela coûtait ?

Emilie RONFLETTE répond environ 50 € l'année dernière pour un soir.

C'est d'accord.

Questions diverses :

Cooptation de membres : Suite à la démission de Marcel GOURDET, Ludovic DANIEL a demandé à Mickaël GABREAUX pour être coopté.

Mickaël GABREAUX demande aux membres pour intégrer Ludovic DANIEL à la Commission

Contre : 0 – Pour : 12 – Abstention – 0

Délégation : Marcel GOURDET avait pris 4 délégations pour la fin de saison, étant donné qu'il a démissionné il faut le remplacer.

Sainte Ménéhould : Laurent CHAPLAIN

Sommauthe : Mickael GABREAUX

Tournes : Ludovic DANIEL

Chemery sur Bar : Ludovic DANIEL

Panneaux 15/5 + Election Miss Départ : Antony LALBATRY a proposé précédemment à Mickael GABREAUX un panneau 15 et 5 secondes sponsorisé par Maxess au nom de la Ligue. La maquette est passée aux membres de la Commission.

Antony demande à Mickael pour l'élection Miss Départ et sa dauphine, il s'occupe de tous les tenues, la licence, l'élection... Il demande juste l'accord ?

Vote : Pour : 11 – Contre : 1 – Abstention : 0

Mickaël GABREAUX clôture la réunion à 1h40.



PROCES VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES

PROJET

Lundi 20 Juin 2016

La Fédération Française de Motocyclisme a tenu son Assemblée Générale mixte le lundi 20 juin 2016 après midi, à l'issue du Comité Directeur, au siège de la Fédération – 74, Avenue Parmentier 75011 PARIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BOLLE.

ETAIENT PRESENTS AU TITRE DES LIGUES MOTOCYCLISTES REGIONALES :

ALSACE : MM. POMMIER et SCHICKEL.	AQUITAINE : MM. LAMOUREUX et THOLLAS.
AUVERGNE : MM. RIGAUDIAS et VERNOS.	BOURGOGNE : M. FOREST.
BRETAGNE : MM. BERTAUD et CLAVREUL.	CENTRE : MM. BELLANGER et CHEVEREAU.
CHAMPAGNE : M. FAIVRE.	FLANDRES : M. POTEAUX.
FRANCHE COMTE : M. GOUX et MASINI.	ILE DE FRANCE : MM. DIEUDONNE et MAINDRON.
LANGUEDOC ROUSSILLON : M. BOFILL.	LIMOUSIN : MM. BRACHET et PRADEAU.
LORRAINE : M. JACQUES.	MIDI PYRENEES : MM. GONTIER et ABADIE.
NORMANDIE : MM. DURAND et HEBERT.	PAYS DE LA LOIRE : M. COUTANT.
PICARDIE : M. STADLER.	POITOU CHARENTES : M. DAVID.
PROVENCE : M. SIMON.	RHONE-ALPES : M. LIOGIER.
NOUVELLE-CALEDONIE : M. SAURAY.	

ETAIENT PRESENTS AU TITRE DU COMITE DIRECTEUR : Madame DIEUDONNE. MM. ASTIER, COURBOULEIX, DESNUES, DUSSOLLIER, MEILLER, MOREAU.

ASSISTAIENT EGALEMENT:

Monsieur MOUGIN, Conseiller du Président,
Messieurs JULIEN, LEMAITRE et LIQUIER, Membres Honoraires.
Madame FONTAINE, Commissaire aux Comptes CECAUDIT-INTERNATIONAL.
Messieurs POIRIER, Directeur Général, THIEBAUT, BOISGROLLIER, CHAUMET-RIFFAUD, COURTY et LEROY.

ABSENTS ET EXCUSÉS: Mme BURGLIN-AGOUN (Guyane).

MM. HENNEQUIN (LMR Bourgogne), TOURTE (LMR Champagne), PERALDI et BLUTEZ (LMR Corse), SCHOTS (LMR Flandres), MILEVAZ (LMR Languedoc Roussillon), POIROT (LMR Lorraine), LEBEAU (LMR Pays de la Loire), SEELS (LMR Picardie), AUPY (LMR Poitou Charentes), CHARPIN (LMR Provence), PAYET et RIVIERE (LMR Ile de la Réunion), CLAIRVILLE et NOVEMBRE (LMR Guadeloupe) LUCHEL (LMR Martinique), LEPIGEON (LMR Nouvelle Calédonie).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie LEMOINE.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Président Jacques BOLLE ouvre la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h30.
Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

Q. 1 – CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Il est procédé à l'appel des Ligues. (Tableau de votation joint en annexe)

Le total des voix est de : 2 090.

Toutes les Ligues sont représentées sauf celles :

- De Corse (21 voix),
- de Guadeloupe (5 voix),
- De Guyane (2 voix),
- De l'île de la Réunion (26 voix),
- Et de la Martinique (2 voix)

Le total des voix représentées est de : 2 034.

Le quorum est obtenu.

Q. 2 – APPROBATION DES MODIFICATIONS DE TEXTES

2.1 STATUTS :

Les propositions de modifications des Statuts sont approuvées à l'unanimité telles qu'annexées au présent procès-verbal.

2.2 REGLEMENT INTERIEUR :

Les propositions de modifications du Règlement Intérieur sont approuvées à l'unanimité telles qu'annexées au présent procès-verbal.

Le Président Jacques BOLLE clôt la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h50.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président Jacques BOLLE ouvre la séance de l'Assemblée Générale à 14h50.

Q. 1 – CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Il est procédé à l'appel des Ligues. (Tableau de votation joint en annexe)

Le total des voix est de : 2 090.

Toutes les Ligues sont représentées sauf celles :

- De Corse (21 voix),
- De Guadeloupe (5 voix),
- De Guyane (2 voix),
- De l'île de la Réunion (26 voix),
- Et de la Martinique (2 voix)

Le total des voix représentées est de : 2 034.

Le quorum est obtenu.

Q. 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEE GENERALES DU 22 JUIN 2015.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Q. 3 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE LA FFM.

Le Président BOLLE présente son rapport moral sur l'année 2015.

Voir en annexe.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport moral du Président.

Q. 4 – RAPPORT DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2015

Monsieur Patrick BERTAUD, Trésorier, présente son rapport sur l'exercice 2015.

Voir en annexe.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport du trésorier.

Q. 5 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président BOLLE souhaite la bienvenue à Madame Caroline FONTAINE, Commissaire aux Comptes.

Madame Caroline FONTAINE salue les membres de l'Assemblée Générale et leur indique que cette année encore, la FFM réalise un bon résultat comptable. Elle présente ses rapports et précise que les comptes sont certifiés sans aucune réserve.

Voir en annexe.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées.

Q. 6 – APPROBATION DES COMPTES 2015

Première résolution :

Conformément aux propositions du Trésorier, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2015, soit 353 236, 67 euros comme suit :

- au compte de report à nouveau : 53 236,67 euros, portant ainsi ce compte de 2 558 398,47 euros à 2 611 533,23 euros,

- au compte de la réserve libre au titre du "fonds d'aide aux organisations", pour 300 000 euros portant ainsi cette réserve de 800 000 euros à 1 100 000 euros.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Après adoption de cette résolution, les fonds propres, au 22 juin 2016, sont les suivants :

<u>FONDS PROPRES</u>		au 31.12.2015	Montant proposé à l'affectation	Montant affecté après adoption	au 20/06/2016
10200000	Fonds associatif	4 163,92 €			4 163,92 €
10688100	Réserve - Fonds Aide organisateur	800 000,00 €		300 000,00 €	1 100 000,00 €
11000000	Report à nouveau	2 558 398,47 €		53 236,76 €	2 611 635,23 €
12000000	Résultat	353 236,76 €	353 236,76 €		- €
TOTAL €		3 715 799,15 €	353 236,76 €	353 236,76	3 715 799,15 €

Q. 7 – PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2016.

Lors de l'Assemblée Générale de juin 2015, un budget prévisionnel de 360 000 euros avait été annoncé. L'estimation révisée pour la réunion du Comité Directeur du 20 juin tend vers le montant de 227 000 euros.

Q. 8 – BUDGET PREVISIONNEL 2017.

Monsieur BERTAUD indique qu'il souhaite proposer un budget prudent pour 2017.

Le résultat net est estimé à environ 344 000 euros.

Il indique que ce chiffre sera affiné et présenté lors des réunions du Comité Directeur de septembre et de décembre 2016.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel présenté par le Trésorier.

Q. 09 – APPROBATION DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les propositions de modifications du Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage sont approuvées à l'unanimité telles qu'annexées au présent procès-verbal.

Q. 10 – ACQUISITIONS DE TERRAINS.

Monsieur POIRIER fait le point sur les terrains fédéraux.

A ce jour, la FFM a acquis les terrains suivants : Auterive (32), Berchères-les-Pierres (28), Edern (29), Cussac (87), Escassefort (47), Montlaur (12), Toucy (89) et Château du Loir (72).

La vente du terrain de Château du Loir (72) a été signée le 19 février 2016. Il est précisé que cette opération d'achat/vente a été neutre pour les finances fédérales.

Des nouveaux terrains ont été visités : Frouard (54), St Rémy du Val (72), Gimont (32), Bellême (61), Saint Nolff (56) et Flayosc (83).

Dossiers toujours en cours : Condé sur l'Escaut (59), Châteauroux (36), Escublé (27), Gaillac-Toulza (31), La Celle sur Loire (58) et Montlouis (37).

Les rachats de terrains de Saint Nolff (56) et de Condé sur l'Escaut (59) étant susceptibles d'être réalisés dans l'année, Monsieur POIRIER sollicite l'accord de l'Assemblée Générale pour ceux-ci pour un montant total estimé de 112 000 euros (hors frais).

Le Président demande un vote de l'Assemblée Générale.

Aucun vote à bulletin secret n'est demandé. Aucune opposition. Aucune abstention.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale donne mandat au Président BOLLE pour signer ces actes.

Q. 11 – CIRCUIT CAROLE

Le Président rappelle que la Délégation de Service Public pour la gestion du Circuit Carole a été signée fin 2011 pour une durée de cinq ans. Elle est actuellement en cours de renouvellement et le Président a bon espoir qu'elle soit reconduite avant la fin de l'été.

Q. 12 – CONGRES FFM 2016 ET SUIVANT.

12.1 : Congrès 2016.

Organisation : LMR Aquitaine.

Lieu : Bordeaux – Mérignac (33).

Hôtel Quality Suites.

Les conditions de travail seront identiques à celles de 2009.

Dates : Du jeudi 3 au samedi 5 novembre.

Les dossiers de participation seront envoyés aux congressistes après l'Assemblée Générale Elective du 30 septembre.

12.2 : Congrès 2017 et 2018.

Deux Liges se sont portées candidates :

- LMR des Flandres pour l'organisation du congrès 2017 à Lille.
- LMR du Poitou Charente pour l'organisation du congrès 2018 à Poitiers.

Q. 13 – QUESTIONS DIVERSES.

Aucune question n'est posée par les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 15h30.



Rapport moral du Président sur l'année 2015

Assemblée Générale du lundi 20 juin 2016

Chers amis,

Je porte à la connaissance de l'Assemblée Générale les informations suivantes :

Licences :

En 2015, le nombre global de titres fédéraux ainsi que le chiffre d'affaires ont été en hausse par rapport à l'année précédente.

Le nombre total de titres délivrés par la FFM est passé de 87 097 en 2014 à 91 564 en 2015, soit une augmentation de près de 5%.

Les licences annuelles ont quant à elles augmenté passant de 57 612 en 2014 à 59 386 en 2015, soit une augmentation de 3%.

Les licences à la journée elles ont diminué : 14 828 en 2015 pour 15 948 en 2014.

Enfin, les pass circuit ont fortement augmenté : 17 350 en 2015 pour 13 536 en 2014.

Pour sa part, le chiffre d'affaires licences est passé de 10 951 000 euros en 2014 à 12 153 000 euros en 2015, soit + 10,97% de progression.

En 2015, il faut relever la mise en place du nouvel Intranet permettant la prise de licence qui s'est parfaitement déroulée sous réserve de quelques ajustements mineurs.

Aide fédérale aux clubs :

La politique fédérale d'aide aux clubs a été maintenue en 2015 et sera poursuivie en 2016.

Un montant forfaitaire de 1 200 euros par épreuve a été versé à chaque club organisant une épreuve en 2015.

Une aide de 960 euros par épreuve a été versée aux clubs organisateurs d'outre-mer.

Pour les clubs organisateurs de moto-ball, le soutien a été de 79 euros par match.

Pour les clubs organisateurs de manifestations de tourisme, le soutien a été de 240 euros par an.

Conventions d'Objectifs.

La Fédération a accentué l'aide financière apportée aux Ligues qui, pour la quasi-totalité d'entre elles, constatent une augmentation substantielle de leurs recettes.

Conformément aux conventions d'objectifs signées début 2015, ces sommes ne peuvent pas être thésaurisées et les Ligues doivent les utiliser pour financer de nouvelles actions ciblées. Quatre axes principaux ont été déterminés pour l'affectation de ces fonds :

- la professionnalisation des Ligues,
- l'aide aux clubs organisateurs,
- la sécurisation des circuits de Motocross,
- et la création de championnats départementaux.

Poursuite de la politique fédérale de rachat de terrains :

Sept dossiers de rachats de terrains par la Fédération sont clos : il s'agit des terrains de Château du Loir (72), de Montlaur (12), de Berchères- les- Pierres (28), de Cussac (87), d'Escassefort (47), d'Edern (29) et de Toucy (89).

Au 31/12/2015, les dossiers suivants sont à l'étude : Auterive (32), Condé sur Escaut (59), La Celle sur Loire (58) et Montlouis (37).

De nouveaux sites ont été visités : Frouard (54), St Rémy du Val (72), Gimont (32) et Bellême (61).

Château du Loir (72) : Le compromis de vente a été signé le 11 décembre 2015, sans perte financière pour la FFM.

Assurances :

La problématique liée aux garanties Responsabilité Civile de nos activités reste cruciale et vitale pour l'avenir de la FFM.

Toutefois, nous avons réussi avec l'aide de notre courtier GRAS SAVOYE à trouver un assureur anglais qui a proposé des tarifs plus compétitifs que le groupement de réassureur français AMS-Ré.

L'arrivée de cet assureur anglais a clairement permis de stabiliser les prix.

Sécurisation des circuits de motocross et experts.

La mission d'Olivier ROBERT s'est poursuivie cette année avec l'aide des experts régionaux. Depuis le 1^{er} juin 2014, Olivier est également assisté de Loïc LEONCE pour cette mission.

Fin 2015, plus de 400 visites de terrains ont été effectuées.

Une convention avec l'UFOLEP en matière d'inspection des circuits a été signée le 10 octobre 2014 à la satisfaction de tous.

Circuit Carole :

La Fédération s'est vue confier la gestion du Circuit Carole à compter du 1^{er} janvier 2012 à travers une Délégation de Service Public. Depuis 2015, l'équilibre de la gestion du circuit est atteint, puisque celui-ci a terminé l'année avec un excédent de 13 322 euros.

Les travaux et les études sur le déménagement du circuit et la préparation du nouveau site CAROLE 2 se poursuivent.

Bilan comptable de la FFM :

Le compte de résultat 2015 fait apparaître un bénéfice de 353 237 euros, ce qui est un résultat correct.

Observons que depuis fin 2008, tous les exercices ont été positifs sur le plan financier :

- en 2009 : 351 000 euros.
- en 2010 : 312 000 euros.
- en 2011 : 395 000 euros.
- en 2012 : 547 134 euros.
- en 2013 : 335 696 euros.
- en 2014 : 226 300 euros.
- en 2015 : 353 237 euros.

Les fonds propres ont donc été multipliés par trois passant de 1.195.00 euros fin 2008 à 3.717.000 euros à fin 2015.

Le trésorier donnera tous les détails utiles dans son rapport.

Résultats majeurs de nos sportifs :

2015 est une année exceptionnelle pour la FFM avec dix titres de Champions du Monde.

Au classement mondial des nations, établi sur les mêmes modalités que celui des jeux olympiques (au plus grand nombre de médailles d'Or) sur les Championnats du Monde et d'Europe des disciplines reconnues à caractère de Haut Niveau, la France est arrivée largement en tête avec 8 médailles d'Or devant la Grande Bretagne (5 médailles d'Or), l'Espagne (4) et l'Italie (3).

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2015.

Mesdames, Messieurs,

La Fédération a clôturé l'année 2015 sur un excédent de 353.237 € pour 226.301 € en 2014 et 335.696 € en 2013.

La lecture de l'actif du bilan nous indique que le montant net de l'actif immobilisé a augmenté de 15,85% suite notamment à l'acquisition de motocycles électriques pour la discipline Moto Ball, au renouvellement d'une partie de la flotte des utilitaires, à la rénovation partielle du siège social et à l'achat d'un nouveau circuit, celui de Toucy.

Ainsi l'ensemble des immobilisations de biens a augmenté de 857.493 € et en contrepartie, nous avons pour 915.239 € de sorties réparties entre les logiciels, les matériels de chronométrage, informatique et transport et également une partie des agencements du siège social correspondant à la rénovation effectuée et livrée au début de janvier 2016.

Le niveau des stocks a diminué de 25,90 % à 159.011 € s'expliquant par la variation des commandes de fin d'année de produits et fournitures mis en stock pour l'année suivante.

Les créances de fonctionnement, constituées pour partie des dus des ligues, clubs, pilotes, des clients et autres produits à recevoir, avant dépréciation de créances devenues douteuses ou présentant un risque, progressent de 57,60 %; progression constituée de droits de calendrier, de prestations sportives et de licences 1 manifestation sur les épreuves du dernier quadrimestre, créances toutes réglées au cours du début 2016. Les provisions pour créances douteuses sont ramenées à 49.053 € pour 67.515 € l'an passé.

Les créances fiscales, sociales et diverses restent relativement stables à 361.201 €, dont 323.818 € au titre des avances de trésorerie à l'AGCC en cours de remboursement.

Les disponibilités, constituées de la trésorerie présente à la fin 2015, passe de 4.404.445 € à 4.571.253 € constitués notamment par 2.505.717 € d'avance sur les droits 2016. Rappelons malgré tout que le bilan est une situation à une date donnée et que le poste de trésorerie résulte pour beaucoup dans l'équilibre, entre autre, entre les rentrées des créances et les règlements des dettes.

Les charges constatées d'avance se montent à 509.543 € dont l'essentiel est constitué par les prestations, droits d'organisation, achats de matières et de produits... pour l'exploitation de la saison sportive 2016.

Le passif du bilan met en évidence un nouveau renforcement des fonds propres de la Fédération par l'apport du résultat de 353.237 € de cette année, soit 10,50 % de mieux.

Ils atteignent ainsi 3.715.799 € soit 30,13 % du total du bilan.

Notons que dans ces fonds propres, la réserve de fonds d'aide aux organisateurs est passée de 600.000€ à 800.000€.

Les provisions pour risques et charges ont progressé de 19,29 % et portées à 376.473 € dont 35.000 € pour la provision pour litiges. L'ajustement annuel de la provision pour les indemnités de fin de carrière augmente celle-ci de pour 29.765 € la portant à 208.079 €.

Le solde de l'emprunt souscrit en 2012 pour l'acquisition du terrain de Cussac est de 40.386 € à la fin 2015. Cet emprunt finira en juillet 2017.

Les dettes envers les structures et adhérents FFM, les autres fournisseurs et les dettes diverses augmentent de 177.827 € soit +3,93%, l'écart provenant d'une diminution de nos dettes d'exploitation et une augmentation des droits licences et affiliations 2016 encaissés sur décembre 2016

L'ensemble du total bilan augmente ainsi de 7,97 %.

L'analyse dans un second temps du compte de résultat nous amène aux commentaires suivants :

Globalement, les produits de fonctionnement ont progressé de 1.985.543 € soit 11,18%, et en contrepartie les charges ont augmenté de 10,06%. Ainsi le résultat d'exploitation passe de 190.231 € en 2014 à 407.939 € soit une augmentation de 114,44%; le résultat financier de 26.941 € porte le résultat courant avant exceptionnel à 434.880 €. Le résultat des différentes écritures dites « exceptionnelles » est négatif, -81.643€ dont -103.105 € relatifs aux cessions d'immobilisations majoritairement suite à la rénovation partielle du siège social. Ceci nous amène à un excédent net de 353.236,76 € pour cette année 2015.

En reprenant la revue du compte de résultat, nous constatons en produits :

- les hausses du chiffre d'affaire licences et autres titres, + 10,97% (+ 10,68% pour les licences et 20,49% pour les pass-circuits) et des affiliations clubs + 14,42 %,
- les produits liés aux épreuves (droits de calendrier, prestations sportives, engagements...) augmentent de 13,66 %,
- le partenariat augmente de +39,32 %,
- les produits de formation augmentent également de +12,82%
- la convention d'objectifs diminue à 1.083.509 € (-3,41 %) et les autres subventions augmentent de 19,98%.

Nos ressources propres, c'est-à-dire hors subventions publiques et reprises d'amortissement et de provision, représentent 93,29% de nos produits d'exploitations, dont les droits de licences près de 62 %. La convention du Ministère des Sport représente 5,49% pour 6,31 % en 2014.

Les charges de fonctionnement augmentent en 2015 de 10,06 % : les achats diminuent de 11,49%, les prestations de services et charges externes progressent de 2,48 % dont le poste assurance + 3,48%, les locations - 7,20 %, les frais de déplacements + 2,56% et la communication + 57,26% (Salon du 2 roues, MX des Nations) , les honoraires - 49,16 %...

Les charges liées au personnel progressent de 2,16 %.

Les subventions et soutiens accordés et autres reversements de droits fédéraux progressent de 1.296.411 €, + 30,84%.

Plus des trois quarts de nos charges de fonctionnement 2015 se répartissent comme suit : les polices d'assurance 19,47%, les charges liées au personnel 16,82%, les déplacements et missions 10,65%, les soutiens à nos moto-clubs 14,46% et aux ligues 10,02%, et les prestations de services et assimilées 6,95%,

Pour conclure cette revue financière et comptable, nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice 2015 soit 353.236,76 € à la réserve libre dédiée au fonds d'aide aux organisations compétitives de nos clubs pour 300.000 €, portant celle-ci à 1.100.000 € et au compte de report à nouveau pour 53.236,76 € portant celui-ci à 2.611.635,23 €.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de votre attention.

Patrick BERTAUD
Trésorier